



LES ENJEUX DE LA FORMATION ECM AUTO ECOLE

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire. Le permis de conduire est devenu un outil social très important pour les jeunes.

DEROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS B

1. Avant l'entrée en formation vous effectuerez une évaluation de niveau

Cette appréciation permet l'estimation du nombre d'heures de conduite nécessaires à votre formation pratique. Cette formation sera d'au minimum 20 heures pour la catégorie B. Le contrat de formation commence lorsque cette évaluation a été réalisée. Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties (mais ne pourra jamais être en dessous des 20 heures).

2. Votre formation théorique

Elle se compose :

- de tests de code sur le site internet de l'auto-école avec un suivi personnalisé
- de l'entraînement au code en salle dans les locaux d'ECM Auto-Ecole
- d'un livre de code qui vous est remis à l'inscription (au choix, contre règlement de 15€)

Tout sera mis en œuvre pour vous présenter à l'examen théorique du code de la route dans les meilleurs délais, si vous avez le niveau requis.

L'examen théorique du code de la route s'effectue dans les organismes privés agréés par l'Etat. Le passage de l'examen est facturé à 30 € par les organismes (ce n'est pas facturé par l'auto-école).

3. Votre formation pratique

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le véhicule.

Vous circulerez dans des conditions de trafic différentes qui vous amèneront progressivement à une conduite de plus en plus autonome, sécuritaire et responsable.

Un livret d'apprentissage vous est remis ainsi qu'un cahier pédagogique d'auto-évaluation, renseignés en fin de leçon avec votre formateur. Une fiche de suivi retrace votre progression et valide vos compétences. En fin de formation l'enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Ce bilan peut s'effectuer dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Tout sera mis en œuvre pour vous présenter à l'examen pratique de la conduite dans les meilleurs délais une fois votre inscription faite, si vous avez le niveau requis validé par le formateur.

CONDITION DE PASSAGE DES EXAMENS

1. L'examen théorique

L'âge requis est de 15 ans minimum dans le cadre de la Conduite Accompagnée et 17 ans pour une formation traditionnelle au permis B ou Conduite Supervisée.

L'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.

Le candidat est soumis à 40 questions auxquelles il répond sur tablette individuelle.

Certaines questions sont sous forme de vidéos, ce qui demande autant d'attention qu'en situation de conduite.

Le résultat : il faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code. Le résultat vous est transmis par mail le jour même.

Vous pourrez vous présenter à l'examen pratique 48h après.

Le code est valable 5 ans et permet de se présenter 5 fois à l'épreuve pratique.

2. L'examen pratique

L'épreuve se déroule sur une durée de 32 minutes. Un formateur vous accompagne sur le centre d'examen, vous vous installez au poste de conduite du véhicule-école, le formateur à l'arrière et l'inspecteur prend place à l'avant côté passager.

L'épreuve pratique est évaluée par un expert : inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Après avoir vérifié votre identité, l'inspecteur vous explique les modalités de l'examen :

- L'installation au poste de conduite
- Une phase de conduite effective en ville, sur route et autoroute
- La réalisation d'une manœuvre (marche arrière, épi, créneau, rangement en bataille) et d'un arrêt de précision.
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie
- Effectuer la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule

- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Répondre à une question liée à la sécurité routière et aux notions de premiers secours

Tout au long de l'épreuve vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre et faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons, etc.).

Le résultat : l'évaluation réalisée par l'expert consiste en un bilan de compétences devant être acquises pour conduire en toute sécurité. L'inspecteur réalise une analyse des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Il retranscrit de façon formelle ce bilan dans une grille d'évaluation, vous pourrez visualiser ce résultat 48h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : securite-routiere.gouv.fr (résultat du permis de conduire).

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable. En cas de réussite, le CEPC (modèle ci-dessous) sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduite. avec 6 points sur votre permis de conduite.

Votre résultat est favorable : vous pouvez effectuer votre demande de permis de conduire en ligne en vous connectant sur le site ants.gouv.fr

Vous trouverez sur ce site, la liste des documents nécessaires à votre démarche et les différentes étapes à valider pour obtenir votre titre définitif.

Si vous rencontrez des difficultés dans vos démarches, ECM Auto-Ecole peut les réaliser pour vous. Il vous faudra contacter l'administration.

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
 Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Date : []/[]/[] Carte : [] N° de département : []
 L'expert(e) - Nom : [] Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de :
 M. / Mlle, M. / M^{lle} : [] Prénom : []
 (1) Pour le candidat Jules : son de naissance sur le nom d'usage et il y a lieu
 Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 EB C EC D ED

Attestation de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le []/[]/[] à []
 N° de département : [] de pays : [] (0) à titre des catégories de permis : []
 régularisation dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-25 du Code de la Route) N° du permis : []

Résultat d'examen (retourner la mention correspondante et appuyer celle choisie)
FAVORABLE
INSUFFISANT
 Examen non mené à son terme

Codes spécifiques : 01 101 102 103 105 Ar
 106 jusqu'au : []
 Valeur titre de conduite à compter du : []
 Valeur médiate-valeur jusqu'au : []
 Autres codes : []

Signature : []

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Comprendre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant					+1			
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Total général								

Observations